

**Rousseau Rousseau
and et la
Criticism Critique**

**edited by
sous la direction de**

Lorraine Clark and Guy Lafrance

Pensée Libre N° 5

**Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau
North American Association for the Study of Jean-Jacques Rousseau**

Ottawa 1995

Les concurrents de Rousseau à l'Académie de Dijon

L'étude des manuscrits soumis aux deux concours (1749 et 1754) de l'Académie de Dijon auxquels Rousseau a participé permet non seulement de circonscrire la manière dont se cristallisaient les différentes théories de l'égalité au milieu du XVII^e siècle. Elle permet aussi de situer la contribution de Rousseau dans son contexte immédiat d'interlocution. Jusqu'à maintenant, le texte des colistiers de Rousseau n'a retenu qu'une attention ciblée et retrospective: en l'absence de Rousseau nul n'aurait quelque raison de s'intéresser aux concurrents de l'Académie de Dijon. C'est le sens de l'Introduction de Roger Tisserand dans son ouvrage intitulé *Les concurrents de J.-J. Rousseau à l'Académie de Dijon pour le prix 1754*, qui, en présentant huit des textes alors soumis, remarque, à côté de Rousseau, la piètre figure que font les concurrents, y inclus le lauréat, Talbert, chanoine de Besançon et l'accessit, d'Etasse, étudiant de droit à Renne¹. Similairement, dans son étude consacrée à *L'Académie de Dijon et le premier discours de Rousseau*, Marcel Bouchard parle du concours de 1749 en soulignant en quoi ces "receptacles de banalités" avaient pu pousser Rousseau vers le succès, en "révélant avec éclat sa puissante originalité"².

Mais si Tisserand et Bouchard s'entendent pour décrire les concurrents de Rousseau par la médiocrité, leur interprétation du caractère marginal du texte de Rousseau diverge. Alors que selon Bouchard, Rousseau "continuait une tradition" les juges ayant "reconnu dans sa passion égalitaire...une image agrandie de leurs propres sentiments", selon Tisserand, Rousseau soutenait "une doctrine qui n'était point celle que de tout temps l'on avait acceptée". En tous cas, explique Tisserand, lorsque Rousseau "ose s'attaquer avec une violence inouïe à la propriété, il n'est plus possible de continuer la

¹ Roger Tisserand, *Les concurrents de J.-J. Rousseau à l'Académie de Dijon pour le prix 1754*, Paris, Boivin & Cie, Editeurs, 1936, p. 43.

² Marcel Bouchard, *L'Académie de Dijon et le premier discours de Rousseau*, Paris, Société "Les Belles Lettres", Publications de L'Université de Dijon (VI), 1950, p. 29, p. 34, 86.

lecture"³.

L'analyse des textes soumis à Dijon pour les concours de 1749 et de 1754 permet de cerner de plus près les raisons de cette divergence. Lorsque Rousseau s'est présenté pour la première fois au concours qui l'a rendu célèbre, el ne pouvait certes savoir ce qu'il en était de la question telle qu'elle allait apparaître dans le texte de ses colistiers. Il se trouve néanmoins qu'outre le premier accessit du concours de 1749 (Chasselas qui, quant à Rousseau, est sur la même longueur d'ondes), tous les textes proclament la contribution du rétablissement des arts et sciences à l'épuration des moeurs. Une observation similaire s'impose pour le concours de 1754, où Rousseau n'a qu'un colistier dont la position s'approche de la sienne (le texte côté III dans le jury final). Tous les autres manuscrits concluent à l'origine naturelle de l'inégalité.

C'est dire que pour les deux concours, la position de Rousseau était marginale. Il semble même que l'on ait tenu à la marginaliser, ainsi que le suggère le fiat que Talbert, lauréat du concours de 1754, ait entrepris une réfutation du premier *Discours* de Rousseau à même le prix que lui fut accordé. En présentant Talbert, l'académicien Claude Gelot avait tenu du reste à dire que dans toute société perfectionnée, celle où les lois, les sciences et les arts fleurissent, l'inégalité des conditions est "nécessaire, liée à la constitution de cette société et conforme à la loi naturelle". C'est le même Gelot qui, dans la séance du 17 décembre 1756 de l'Académie de Dijon, lira un mémoire intitulé *La société vengée des attentats d'un misanthrope ou réfutation du discours de M. Rousseau de Genève sur l'inégalité des conditions*⁴.

La position de Rousseau n'était cependant pas unique et ainsi que le suggère l'attribution des prix, ce n'était pas sur l'unicité que reposaient les principes du succès. Tour à tour lauréat du concours de 1749 (pour avoir soi-disant continué une tradition) et cavalièrement rejeté au concours de 1754 (pour avoir soi-disant produit un texte trop long), la position de Rousseau sur l'égalité demeurait suffisamment ambiguë pour en situer le second *Discours* dans l'aire d'interlocution

³ Bouchard op cit p. 103-104. Roger Tisserand, *Au temps de l'Encyclopédie, l'Académie de Dijon de 1740 à 1793*, Paris, Boivin & Cie, Editeurs, 1936, p. 554-555.

⁴ Tisserand, p. 25-28.

des concurrents.

Dans un premier temps, l'étude des manuscrits donne raison à Tisserand concernant leur orientation générale. A part le manuscrit côté III [inconnu] qui soutient que l'inégalité, provenant de l'ambition, ne saurait être approuvée par la loi naturelle, tous les autres manuscrits affirment d'une manière ou d'un autre le caractère autorisé de l'inégalité⁵. La pièce I [M. Lerbert, professeur de droit à Berne] en fait une institution divine, suite au développement des dons et des talents; la pièce II [M. Baulos Bourman de Bazas] en fait la suite du péché et des passions, puis de la distribution des honneurs, des dignités et des richesses; la pièce IV [M. Marteau, médecin d'Aumale] en fait la conséquence instituée et consentie de la création des lois; la pièce V [d'Argenson] en fait un ensemble de maux exacerbés dans les régimes aristocratiques et républicains; la pièce VII [Talbert, lauréat] en fait la conséquence autorisée de la chute, c'est-à-dire l'effet de l'amour-propre et de la cupidité. La pièce VIII [M. Etasse, accessit] en fait similairement la punition du crime originel et le moyen d'empêcher le désordre des passions, thèse que l'on retrouve encore dans les pièces IX [inconnu], X [Lasserre], XI [inconnu], XII [inconnu]⁶ et XIII [inconnu, rédigée en latin].

Mais dans l'ensemble de ces réponses, dont le manque d'originalité par rapport au *Discours* de Rousseau ne fait aucun doute, ce qui frappe surtout est la manière de procéder. Le dernier exemple [texte XIII, inconnu, rédigé en latin] est révélateur sur ce chapitre dans la mesure où, s'agissant de l'inégalité comme conséquence du péché originel, l'auteur en assure néanmoins l'origine divine, en tant que conséquence naturelle d'une diversité voulue par Dieu. On peut se gausser de la maladresse, voire de l'inconséquence, mais il demeure que d'un texte à l'autre--et c'est ce que ni Tisserand, ni Bouchard n'ont souligné--il y a une ambiguïté du motif de l'égalité quand, à l'instar de Rousseau, on l'aborde par la question de l'inégalité.

Chez les concurrents, l'embarras se fait sentir de plusieurs manières. Tout d'abord, dans la façon dont surgit le caractère naturel

⁵ L'identification des auteurs provient des annotations de Gilles-Germain Richard de Ruffey, auteur de *Histoire secrète de l'Académie de Dijon (de 1741 à 1770)*. Extraits publiés par Maurice Lange, Paris, Hachette, 1909; là-dessus, voir Tisserand, *Les concurrents*, op. cit. p. 13.

⁶ Charles Porset, "Discours d'un anonyme sur l'inégalité", *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 182, 1979, p. 10-27.

de l'autorisation d'une chose par ailleurs réprouvée: c'est le cas de la référence à la chute originelle et plus généralement de la référence à l'ambition et aux passions comme sources de tous les maux. Il en ressort que l'inégalité est autorisée comme punition légitime sur un mauvais état de nature, thèse qui, tout compte fait, n'est pas si loin de l'analyse de Rousseau, quelle que soit par ailleurs son objection au dogme du péché originel.

L'ambiguïté du motif de l'égalité apparaît encore chez les concurrents dans le fait que peu de références y soient faites: le propos est centré sur l'inégalité. En tous cas, lorsque l'égalité est mentionnée, généralement en regard des divers moments historiques de la constitution de l'homme, elle n'apparaît guère qu'au début et ceci, soulignons-le encore une fois, à l'instar de Rousseau. Le discours I, [Lerbert, professeur de droit à Berne], parle d'égalité parfaite dans la constitution originelle; le discours II, [Baulos Bouman de Bazas] situe l'égalité dans l'homme tel que crée par Dieu; le discours III [inconnu] rapporte l'égalité à la société première; le discours IV [Marteau, médecin à Daumale] l'inscrit dans la nature avant la création des lois; le discours V [d'Argenson] invoque la nature des individus comme référent égalitaire; le discours VII [Talbert, lauréat] situe l'égalité dans l'état primitif d'innocence et de justice; le discours VIII [Etasse, accessit] rattache l'égalité à l'humanité qui fait l'essence de l'homme; le discours XII [inconnu] déclare les hommes égaux à la naissance, par deux dons essentiels que sont la raison et la liberté. Le discours XIII [inconnu, rédigé en latin] parle de l'égalité réciproque qui sévissait jadis dans l'unité des éléments.

L'ambiguïté du propos sur l'inégalité culmine dans une ultime thèse, celle selon laquelle il serait possible de renvoyer l'inégalité elle-même à l'égalité. Dans le cas des concurrents, ceci s'exprime dans les thèses offrant une dénonciation de l'inégalité autorisée par les passions ou le péché. Le discours I [Lerbert, professeur de droit à Berne] renvoie alors "l'inégalité parfaite" de la constitution originelle et de la destination commune des humains. Le discours II [Baulos Bouman de Bazas] parle de l'inégalité qui met les hommes en équilibre, tandis que le discours IV [Marteau, médecin d'Aumale] ne voit rien de si conforme à la loi naturelle que la violation de l'égalité naturelle dans les gouvernements modérés. Selon le discours VII [Talbert, lauréat], la Providence ne permet pas que l'inégalité de bonheur naisse de l'inégalité des conditions. Le discours X [de la Serre, de l'Oratoire] souligne la dépendance qui unit le riche et le pauvre par le partage inégal des richesses. Le discours XI [inconnu] décrit la compensation

d'inégalité que procure la société comme "une juste égalité". Cette culmination du propos, là où dans le texte des concurrents, l'inégalité renvoie à son contraire n'est pourtant pas si loin de la position ultime de Rousseau. Dans la conclusion du second *Discours*, en tous cas, l'inégalité se changeait en égalité au moment du despotisme, là où, selon les termes de Rousseau, "les particuliers redeviennent égaux parce qu'ils ne sont rien".

Selon mon hypothèse, les principales tendances qui se sont exprimées dans les textes des concurrents montrent que l'asymétrie de l'inégalité et de l'égalité fut, de tous les messages de Rousseau, le plus déterminant. Bien que souvent présenté comme un champion de l'égalité, Rousseau se définit en effet davantage comme un critique de certaines inégalités que comme un avocat de l'égalité. De fait, Rousseau fut l'avocat des inégalités qu'il appelait "physiques" et le critique des inégalités qu'il appelait "morales". Son grand débat portait sur leur distinction qu'il fallait tout à la fois pratiquer et raccorder. Par le biais de cette distinction, s'introduisait néanmoins une asymétrie argumentative entre le dénonciation de l'inégalité et la proclamation de l'égalité, étant entendu que la première n'implique pas la seconde. De là s'éclaircissent plusieurs malentendus, Rousseau lui-même s'étant plaint de ce qu'on le prenait trop "au mot" en matières d'égalité, allant jusqu'à nier que l'inégalité "des conditions" ait été le sujet de son célèbre *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*⁷.

Quand on étudie le second *Discours* du point de vue de sa thèse centrale, à savoir que dans la nature, les inégalités sont peu sensibles, tandis que dans la société, elles y sont funestes, on est frappé par la vigueur du tableau et tout particulièrement par la puissance des dénonciations de l'inégalité. Sur ce plan, Rousseau demeure unique dans le concours de 1754. Mais quand on étudie le second *Discours* du point de vue des ambiguïtés caractérisant les textes déposés par ses concurrents à l'Académie de Dijon, on est frappé en revanche par celle qui émaille aussi son propos. Ceci apparaît à divers indices et tout d'abord en ceci que, dans le texte de Rousseau, les différences et les inégalités sont entremêlées. Dès le célèbre coup d'envoi, au moment où Rousseau propose sa distinction entre les inégalités "naturelles" (ou "physiques") et les inégalités "morales" (ou "politiques"), les inégalités naturelles sont définies par

⁷ Rousseau, *Oeuvres complètes*, édition de La Pléiade, IV, p. 1005.

la notion de "différences" relatives à l'âge, la santé, les forces du corps et les qualités de l'esprit ou de l'âme, tandis que les inégalités morales consistent en "différents privilèges" dont certains jouissent au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés ou plus puissants.

A ce premier indice s'ajoute un second, à savoir que, dans le texte de Rousseau, les différences et les inégalités sont entremêlées de manière insensible, c'est-à-dire qu'on relève un glissement de vocabulaire passant de la "différence" à la "diversité", à la "variété", à la "pluralité", mais aussi et insensiblement aux "inégalités". De ce glissement de vocabulaire, il faut surtout retenir que s'appelleront "politiques" les inégalités *réprouvées*, alternativement désignées comme "distinction" ou "préférences", tandis que les différences *approuvées* seront désignées comme "naturelles", y inclus celles qui désignent des inégalités, voire des injustices. Les objections de Rousseau aux inégalités politiques ne s'appliquent pas aux inégalités dites "naturelles". De fait, quant aux inégalités dites "naturelles", Rousseau les constate ou s'efforce de les glorifier.

Cet entremêlement insensible des différences et des inégalités est rendu nécessaire par l'asymétrie des différences dans l'axiologie rousseauiste de l'égalité. Par cette asymétrie, il faut entendre une triple thèse. Tout d'abord, chez Rousseau, la fonction première de la référence à l'égalité se définit de manière systématiquement *négative*, à savoir la dénonciation de certaines inégalités comme excès. C'est suggérer qu'au glissement sémantique et conceptuelle des "différences" vers les "inégalités" (approuvées) se superpose un glissement axiologique où l'inégalité est dénoncée comme abus mais non, par exemple, comme injustice à corriger. Ceci apparaît déjà dans la prédominance de l'inégalité sur l'égalité au sein du second *Discours* lui-même, ainsi que dans la fonction privative des rares références à l'égalité: Rousseau nous dit qu'elle "disparut" ou fut "rompue"⁸. Ceci apparaît encore dans le contexte énumératif où surgissent les dénonciations de l'inégalité, renvoyant aux "excès de toute espèce" provoqués par les passions "dans tous les états" et s'ajoutant à eux comme indice de désordre d'où pourra surgir le despotisme avec sa

⁸ Rousseau, *Oeuvres complètes*, édition de La Pléiade, tome III, P. 171, 176.

"tête hideuse"⁹.

A la fin du second *Discours*, et après avoir établi le progrès de l'inégalité dans la suite des révolutions ayant changé la constitution humaine, Rousseau ouvrait ce qu'il avait présenté comme une parenthèse.¹⁰ "Si c'étoit ici le lieu d'entre en des détails", avait-il écrit, "j'expliquerais facilement comment l'inégalité tient de l'obligation qu'impose la société de tenir compte des différences qu'ils trouvent dans l'usage continuel qu'ils ont à faire les uns des autres". Les différences dont il s'agissait recouvraient la richesse, la noblesse ou le rang, la puissance et surtout, à l'origine de toutes les autres, le mérite personnel. Ce sont, avait dit Rousseau, les différences principales par lesquelles on se mesure dans la société. Mais, avait-il continué, fermant en quelque sorte sa parenthèse, "ces détails feraient seuls la matière d'un ouvrage considérable...où l'on dévoilerait toutes les faces différentes sous lesquelles l'inégalité s'est montrée jusqu'à ce jour et pourra se montrer dans les siècles", ouvrage dont la fin du second *Discours* peut être lue comme offrant le plan d'ensemble.

La parenthèse de Rousseau sur la question des différences et des inégalités était importante à plus d'un titre. Tout d'abord, Rousseau la donnait comme l'indice majeur d'une évaluation des régimes politiques: "l'accord ou le conflit de ces forces diverses est l'indication la plus sûre d'un Etat bien ou mal constitué". En second lieu, Rousseau y intégrait dans un même indice les qualités personnelles ("à l'origine de toutes les autres"), le rang, la puissance et la richesse ("la dernière à laquelle elles se réduisent à la fin"). Pour tout dire, Rousseau entremêlait les "différences" et les "inégalités", voire les inégalités "naturelles" et les inégalités "morales", pour reprendre les termes de la distinction proposée au tout début du second *Discours*. En troisième lieu, cet entremêlement des différences et des inégalités était donné comme une observation "qui peut faire juger assez exactement de la mesure dont chaque peuple s'est éloigné de son institution primitive et du chemin qu'il a fait vers le terme extrême de la corruption". Rousseau annonçait ici ce qui, après sa parenthèse sur les différences, a pris la forme du célèbre passage sur le despotisme "élevant par degré sa tête hideuse" où l'on a déjà remarqué qu'en arrivant au "dernier terme de l'inégalité", non seulement toutes les

⁹ Op. cit. p. 138, 190.

¹⁰ Op. cit. p. 189-191.

différences s'abolissent, mais même la distinction même entre l'inégalité et l'égalité.

La manière dont se définit le statut des différences dans la réflexion rousseauiste sur l'inégalité permet de rendre compte de l'ambiguïté de ce message. Dans le second *Discours*, il avait déjà produit la distinction grâce à laquelle l'ambiguïté de son message perdure. La célèbre distinction entre les inégalités politiques et les inégalités naturelles était assortie de l'objectif selon lequel l'inégalité politique devait *concourir* avec l'inégalité naturelle *dans la même proportion*, étant entendu par ailleurs qu'il ne fallait pas chercher s'il n'y aurait point de *liaison essentielle* entre les deux sortes d'inégalité. Dans le second *Discours*, la dénonciation de l'inégalité n'implique donc pas la défense de l'égalité. Une même asymétrie sévira dans la suite de l'oeuvre. La dénonciation de l'inégalité politique n'impliquera pas la défense de l'égalité politique si l'on entend par cette dernière la démocratie et *a fortiori* le gouvernement populaire. La dénonciation de l'inégalité des richesses n'impliquera pas la défense de l'égalité économique et *a fortiori* l'idée qu'il puisse y en avoir beaucoup. Même la dénonciation de l'inégalité d'institution n'impliquera pas la défense de l'égalité naturelle entre les hommes et les femmes, ainsi que le montreront les rapports entre Emile et Sophie.

Il se trouve pourtant que l'entremêlement des différences et des inégalités n'est pas inopiné. Il est nécessaire à l'établissement de la thèse centrale du second *Discours*, à savoir "combien l'inégalité naturelle doit augmenter avec l'inégalité d'institution". Il est aussi indispensable à l'alternative proposée, ainsi que son caractère vague, à savoir que l'inégalité naturelle et l'inégalité d'institution doivent "concourir" dans la même proportion. Mais alors, et quoi qu'en ait dit Rousseau, il y a bel et bien une "liaison essentielle" entre les deux sortes d'inégalité que le refus de confondre le naturel et le politique a laissée dans l'ombre. Ceci vient sans doute du fait que "forcés de tenir compte des différences", leur conflit ne peut devenir "l'indication la plus sûre d'un Etat bien ou mal constitué" à moins d'avoir introduit une question critique portant sur l'insensible collusion des différences avec les inégalités approuvées.

A la lumière du propos de ses concurrents, on donnera donc raison à Rousseau d'avoir su dénoncer ce que l'illusion d'inégalité avait d'insoutenable. A la lumière de l'asymétrie des différences dans l'axiologie rousseauiste de l'égalité, on lui donnera surtout raison d'avoir décrit "ces détails" comme la matière d'un ouvrage à venir. Dans son rapport potentiel d'esquive avec l'inégalité approuvée, la

question des différences était restée ouverte. Et c'est pourquoi la distinction entre les inégalités naturelles et politiques dont Rousseau avait affirmé le caractère suffisant pour juger de l'égalité dans l'évaluation des régimes politiques ne suffisait pas. Elle ne suffisait même pas à situer la thèse de Rousseau à l'Académie de Dijon comme une thèse permettant de lever les ambiguïtés du propos de ses concurrents.

Louise Marcil
Université de Montréal